



KILT - Knowledge Identity Language Team

CONVENTION DE PARTENARIAT

*** 31 octobre 2015 ***

Avant propos

Cette convention est élaborée et signée entre les partenaires du projet « KILT – Knowledge Identity Language Tools » (*programme Leonardo Transfert d'Innovation – LLP – 2013-1-FR1-LEO05-48430*) qui en acceptent les termes.

Le projet KILT, mené du 1^{er} septembre 2013 au 31 octobre 2015, avait pour objectif de créer des outils d'appropriation linguistique et culturelle visant à faciliter la relation des professionnels du travail social envers les personnes accompagnées.

Pour ce faire, il a permis de développer des outils pédagogiques adaptés, de les tester, puis d'en produire une modélisation adaptable en divers territoires et/ou au bénéfice de différentes populations, en tous points d'Europe.

Considérant :

- les résultats effectifs et tangibles produits à l'issue de cette séquence soutenue par le Programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie ;
- l'engagement constaté des partenaires associés dans le cadre de ce consortium initial ;

Il apparaît aujourd'hui essentiel de capitaliser ces résultats et de pérenniser les relations nées dans le cadre de ce projet KILT, dans les différents pays concernés, entre les partenaires associés dans ce consortium initial :

- Consorzio Europeo per la Formazione e Addestramento dei Lavoratori Societa Cooperativa (CEFAL)
- Etcharry Formation Développement (ETCHARRY)
- Európske Centrum Kultúry A Vzdelávania Rómskej Národnostnej Menšiny (ECKVRNM)
- Institut Culturel Basque/Euskal Kultur Erakunde (ICB/EKE)
- NHS Lothian (NHS)
- Regione Emilia Romagna/Agenzia Sanitaria e Sociale Regionale (RER-ASSR)
- Súkromná Pedagogická A Sociálna Akadémia (SPARK)
- Vall d'Hebron Institut de Recerca (VHIR)

Ce partenariat pourra ultérieurement s'ouvrir à tout autre acteur adhérant aux principes et modalités de cette convention, qu'il soit implanté sur l'un des pays de l'Union Européenne ou pas. L'ensemble des signataires de la convention constitueront ce qui sera désormais désigné par le « Team ». Le sigle du projet reste utilisable, KILT devenant Knowledge Identity Language Team.

Objectifs

S'inscrivant en droite ligne du projet transnational KILT, le Team, objet de cette convention, se donne pour objectifs de :

1. Amplifier la dissémination des produits pédagogiques, résultats de cette première étape soutenue par le programme européen LLP, vers les pays d'implantation des membres fondateurs du consortium et de la favoriser vers l'ensemble des autres pays de l'Union européenne, ainsi que sur tout autre pays dans lequel des acteurs seront en demande d'appropriation des outils créés ;
2. Permettre à tout acteur du monde social qui le souhaiterait de faire vivre, évoluer et adapter ces mêmes outils au regard des besoins des professionnels et des populations qui pourront en être bénéficiaires ;
3. Garantir l'indispensable cohérence pédagogique et stratégique dans ces évolutions, en assurant une coordination et une mise en synergie des acteurs associés à cette réflexion, qu'ils deviennent membres du Team KILT ou pas.

Modalités

La signature de la convention avec le partenaire coordonnateur (*voir ci-après sa définition*) vaut adhésion. La convention peut être dénoncée à tout moment par simple lettre.

Les membres fondateurs du Team KILT sont, de fait, membres après signature de cette convention. Par contre, la demande d'adhésion de tout nouvel organisme doit être validée par un avis du coordonnateur, un vote formel à la majorité simple ayant lieu lors de la plus proche réunion annuelle.

Cette initiative relève de la seule volonté de ses adhérents : sous réserve de perspectives ultérieures non envisageables à ce jour, chacun d'entre eux assume les charges qui relèvent de son engagement (*temps de travail, déplacement et hébergements...*).

Moyens

Pour ce faire, le Team KILT se dote de l'organisation suivante :

- La coordination et le management du collectif seront assurés par l'un de ses membres, suivant un principe de rotation annuelle. La première année sera assurée par ETCHARRY.
- Le partenaire coordonnateur aura en charge de proposer le plan d'actions annuel.
- Une réunion du Team sera organisée à minima chaque année, avec au minimum un représentant de chaque partenaire (*possibilité de réunion à distance ou par représentation*).
- La communication interne sera assurée au travers de l'actuelle plate-forme AGORA, sous la responsabilité du partenaire coordonnateur.
- La communication externe sera assurée via l'actuel site web KILT, sous la responsabilité du partenaire coordonnateur.
- En début de chaque période annuelle, chaque partenaire nomme ou confirme les noms des personnes habilités à travailler dans cette dynamique transnationale.